

PREMIER MINISTRE, CHEF  
DU GOUVERNEMENT  
-----

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail - Démocratie - Paix  
-----

DECRET N° 83/II59 du 23/12/1983

Portant nomination de Monsieur NDONGA-  
BEKA Claude, en qualité de Directeur  
des Télécommunications.  
-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement  
de l'article 47 de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les  
attributions des Membres du Gouvernement ;

Vu la loi n° 9/64 du 25 Juin 1964 portant création de  
l'Office National des Postes et Télécommunications ;

Vu le décret n° 82/217 du 5 Mars 1982 portant attributions  
et réorganisation du Ministère de l'Information, des Postes et Télé-  
communications ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomina-  
tion des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret  
n° 80/644 susvisé ;

Vu le décret n° 83/320 du 3 Mai 1983, portant nomination  
d'un Membre du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur NDONGABEKA Claude, Inspecteur Principal de  
3e échelon, est nommé Directeur des Télécommunications de l'Office  
National des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 2.- La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par  
l'Office National des Postes et Télécommunications qui sera en outre  
redevable envers le Trésor Public de la Contribution de ses droits  
à pension.

.../...

ARTICLE 3.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

ARTICLE 4.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à BRAZZAVILLE, le 23 Décembre 1983

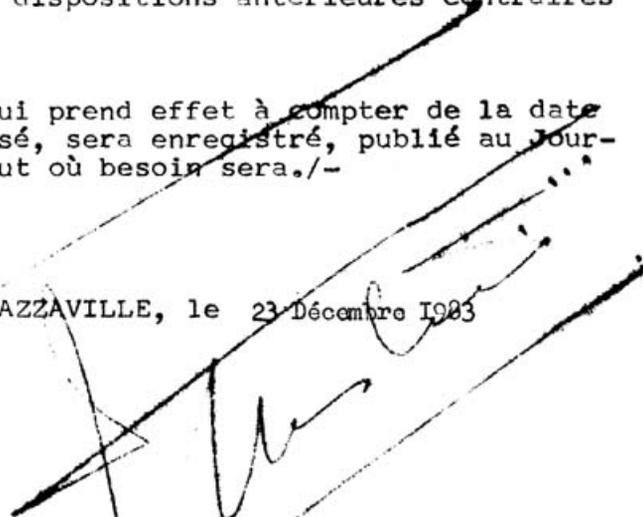
PAR LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale,

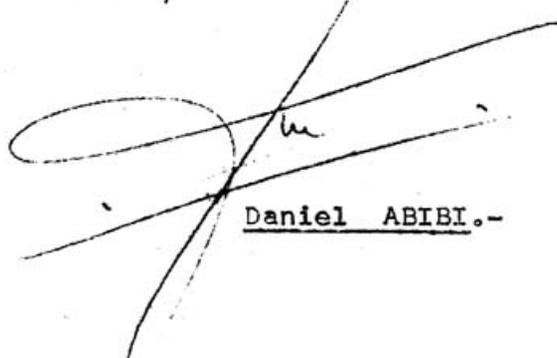
  
Bernard COMBO MATSIONA.-

Le Ministre des Finances

  
Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Information,  
des Postes et Télécommunica-  
tions,

  
Daniel ABIBI.-

X